Institut de la statistique Québec

Enquête sur la fréquentation des terrains de camping au Québec

De juin 2023 à août 2023

À propos de l'enquête

L'*Enquête sur la fréquentation des terrains de camping au Québec* a pour objectif de fournir des indicateurs qui aideront à planifier les actions à entreprendre pour développer et mettre en valeur l'ensemble des terrains de camping au Québec.

Obligation de répondre

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, votre participation est **obligatoire**, et ce, conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (chapitre I-13.011).

Confidentialité

Vous pouvez, en toute confiance, fournir vos renseignements : la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec vous garantit qu'ils seront gardés **confidentiels** et ne seront utilisés qu'à des fins statistiques.

Questionnaire Web

Vous devez remplir le questionnaire Web. La procédure est décrite à la page suivante, à la section « Directives ».

Communiquez avec nous si :

- votre adresse courriel n'apparaît pas dans vos coordonnées ;
- vous n'avez pas accès à Internet.

Aide

Pour toute aide, veuillez communiquer avec Statistique Québec au numéro 1 800 561-0213.

Suivi de la qualité

Pour des fins de qualité et de formation, les conversations téléphoniques avec les agents de Statistique Québec sont enregistrées. Si vous ne souhaitez pas que la conversation soit enregistrée, vous pouvez signifier votre refus à l'agent dès le début de l'appel.

English version available on request

Directives

Pour remplir le formulaire :

- Veuillez prendre connaissance des définitions avant de remplir le formulaire.
- Le nombre d'emplacements peut varier d'un mois à l'autre pour diverses raisons (section fermée, rénovations sur le terrain, installation non fonctionnelle, etc.).
- Chaque jour du mois, inscrivez le nombre d'emplacements (nombre de nuitées) loués pour :
  - le prêt-à-camper,
  - des tentes,
  - des véhicules récréatifs (VR).
- Remplissez chaque journée où votre camping est en activité.
- Remplissez le questionnaire Web.
  Ne retournez pas le formulaire par la poste.
- À la page 3, nous avons écrit les questions que vous retrouverez dans le questionnaire Web ou qui vous seront posées lors de l'appel téléphonique.

Pour remplir le questionnaire Web :

- Vous devez remplir le questionnaire aux dates suivantes :
  - 1 au 12 juillet pour le mois de juin 2023.
  - 1 au 12 août pour le mois de juillet 2023.
  - 1 au 7 septembre pour le mois d'août 2023.

  Si vous n'avez pas rempli votre questionnaire aux dates prévues, nous communiquerons avec vous par téléphone ou par courriel pour recueillir vos données.
- Questionnaire Web :
  Si vous avez reçu un courriel, cliquez sur le lien qui donne accès au questionnaire.

  Si vous avez reçu le formulaire papier, le lien pour le questionnaire Web est inscrit sur la première page, en haut à droite.
- Entrez votre identifiant.
- Créez votre mot de passe.

Vous trouverez aux pages 4, 5 et 6 des tableaux pour compiler quotidiennement les informations requises. Veuillez noter que lorsque vous remplirez le questionnaire en ligne ou lors de l'appel téléphonique, vous devrez fournir, pour le mois, le nombre total de chaque type d'emplacement.

Concepts et définitions

Prêt-à-camper

Structure installée sur plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'autocuisine.

Un chalet peut être un prêt-à-camper s'il n'est pas considéré comme une « résidence de tourisme »[1].

Terrain condo

Les unités de type « condo » faisant partie de la catégorie « Résidences de tourisme » ne doivent pas être incluses dans le nombre d'emplacements offerts en location.

Véhicule récréatif (VR)

Catégorie qui comprend les tentes-roulottes, les roulottes et les véhicules motorisés.

Nombre d'emplacements offerts en location

Nombre total des emplacements offerts en location pour les saisonniers, les prêts-à-camper, les tentes et les VR.

Nombre d'emplacements loués pour une partie ou l'entièreté de la saison.

Nombre d'emplacements pour lesquels il existe un contrat de location valide pour toute la saison ou pour une partie de la saison.

Nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées) à des campeurs de passage

Nombre d'emplacements loués à la journée à des campeurs de passage (prêt-à-camper, tente, VR). Chaque jour où le camping est en activité, vous devez calculer séparément le nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées). Si un même emplacement a été loué pendant deux jours consécutifs, la donnée doit être inscrite pour chacune des journées.

1. Selon le Règlement sur l'hébergement touristique (H-1.01, r. 1), lors d'une demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique, le genre d'établissement doit être spécifié.

   Une « résidence de tourisme » est un établissement, autre qu'une résidence principale, où est offert un hébergement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés, pour lesquels un service d'autocuisine est inclus.

   Le chalet offert en location de type prêt-à-camper ne doit donc pas avoir un numéro d'établissement unique enregistré à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ).

Questions qui vous seront posées le mois de juin seulement

1 Est-ce que votre terrain de camping est en activité en 2023 ?

2 Indiquez les dates d'ouverture et de fermeture pour la saison 2023.

Veuillez inclure tous les emplacements de saisonniers, de prêts-à-camper, de tentes et de VR.

3 Quel est le nombre total d'emplacements sur votre terrain pour la saison 2023 ?

4 Quel est le nombre total d'emplacements de type prêt-à-camper sur votre terrain pour la saison 2023 ?

Questions qui vous seront posées pour chaque mois (juin/juillet/août)

Au maximum 30 jours en juin et 31 jours en juillet et en août.

5 Combien de jours votre terrain de camping a-t-il été ouvert durant le mois de juin/juillet/août ?

Juin	Juillet	Août

Veuillez inclure dans votre total tous les emplacements de type saisonniers, prêt-à-camper, tentes ou VR.

Exemple :
Si vous offrez en location 20 emplacements pour des campeurs saisonniers, 20 emplacements pour des tentes et 20 emplacements pour des VR, le total à inscrire à la question 6 est 60 emplacements.

6 En juin/juillet/août, quel est le nombre total d'emplacements sur votre terrain de camping offerts en location pour des campeurs (saisonniers, prêt-à-camper, tentes et VR) ?

Juin	Juillet	Août

7 En juin/juillet/août, quel est le nombre total d'emplacements de type prêt-à-camper offerts en location ?

Juin	Juillet	Août

EMPLACEMENTS OCCUPÉS PAR DES SAISONNIERS

8 En juin/juillet/août, combien d'emplacements étaient loués par des saisonniers ?

Juin	Juillet	Août

EMPLACEMENTS LOUÉS PAR PRÊT-À-CAMPER, TENTE ET VR (EN NOMBRE DE NUITÉES)

Afin de vous aider à répondre à la question 9, les tableaux des pages 4 à 6 vous sont fournis. Pour chaque mois, vous devez inscrire le nombre d'emplacement (en nombre de nuitées) pour :

→ prêts-à-camper → tentes → VR

Exemple : Si vous avez 3 sites (A, B et C) aménagés pour recevoir des tentes, et que, durant le mois de juin, vous avez loué le site A, 10 fois, le site B, 20 fois et le site C, 0 fois, vous devrez inscrire 30 nuitées (10 + 20 + 0 = 30) dans la case des tentes de la page suivante. Nous vous demanderons vos locations en NUITÉES pour le mois de juin pour les prêts-à-camper, les tentes et les VR (sauf pour les saisonniers).

9 En juin/juillet/août, combien d'emplacements (en nombre de nuitées) avez-vous loués pour des campeurs de passage dans chacune des catégories ?

	Prêts-à-camper	Tentes	VR
Juin			
Juillet			
Août			

Tableau des données du mois de juin

Nombre de saisonniers _____

Nombre de jours d'ouverture _____ ➜ le mois de juin compte 30 jours

Ce tableau vous est fourni pour vous aider à compiler l'information requise.

Lorsque vous remplirez le questionnaire en ligne ou lors de l'appel téléphonique, seul le **nombre total mensuel d'emplacements loués par prêt-à-camper, par tente et par VR** vous sera demandé.

Chaque jour où le camping est en activité, vous devez calculer séparément le nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées). Si un même emplacement a été loué pendant deux jours consécutifs, la donnée doit être inscrite pour chacune des deux journées.

Prêt-à-camper : Structure installée sur plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'autocuisine.

Un **chalet** peut être un prêt-à-camper s'il n'est pas considéré comme une « résidence de tourisme ».

La catégorie **VR** comprend les tentes-roulottes, les roulottes et les véhicules motorisés.

Ne pas inclure les terrains de type condo dans le nombre d'emplacements offerts.

Date	Nombre d'emplacements loués par jour (nombre de nuitées)		
	Prêt-à-camper	Tente	VR
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
TOTAL			

Additionnez les lignes 1 à 30.

Tableau des données du mois de juillet

Nombre de saisonniers _____

Nombre de jours d'ouverture _____ ➜ le mois de juillet compte 31 jours

Ce tableau vous est fourni pour vous aider à compiler l'information requise.

Lorsque vous remplirez le questionnaire en ligne ou lors de l'appel téléphonique, seul le **nombre total mensuel d'emplacements loués par prêt-à-camper, par tente et par VR** vous sera demandé.

Chaque jour où le camping est en activité, vous devez calculer séparément le nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées). Si un même emplacement a été loué pendant deux jours consécutifs, la donnée doit être inscrite pour chacune des deux journées.

Prêt-à-camper :
Structure installée sur plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'autocuisine.

Un **chalet** peut être un prêt-à-camper s'il n'est pas considéré comme une « résidence de tourisme ».

La catégorie **VR** comprend les tentes-roulottes, les roulottes et les véhicules motorisés.

Ne pas inclure les terrains de type condo dans le nombre d'emplacements.

Date	Nombre d'emplacements loués par jour (nombre de nuitées)		
	Prêt-à-camper	Tente	VR
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
	▼	▼	▼
TOTAL			

Additionnez les lignes 1 à 31.

Tableau des données du mois d'août

Nombre de saisonniers _____

Nombre de jours d'ouverture _____ ➜ le mois d'août compte 31 jours

Ce tableau vous est fourni pour vous aider à compiler l'information requise.

Lorsque vous remplirez le questionnaire en ligne ou lors de l'appel téléphonique, seul le **nombre total mensuel d'emplacements loués par prêt-à-camper, par tente et par VR** vous sera demandé.

Chaque jour où le camping est en activité, vous devez calculer séparément le nombre d'emplacements loués (en nombre de nuitées). Si un même emplacement a été loué pendant deux jours consécutifs, la donnée doit être inscrite pour chacune des deux journées.

Prêt-à-camper :
Structure installée sur plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'autocuisine.

Un **chalet** peut être un prêt-à-camper s'il n'est pas considéré comme une « résidence de tourisme ».

La catégorie **VR** comprend les tentes-roulottes, les roulottes et les véhicules motorisés.

Ne pas inclure les terrains de type condo dans le nombre d'emplacements.

Date	Nombre d'emplacements loués par jour (nombre de nuitées)		
	Prêt-à-camper	Tente	VR
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
TOTAL			

Additionnez les lignes 1 à 31.

Statistique Québec vous remercie de collaborer à cette enquête.